

LYON JÉUNESSES!

LE PROJET ENGAGÉ DE LA VILLE DE LYON
POUR LES 12 - 25 ANS



SEPTEMBRE 2024



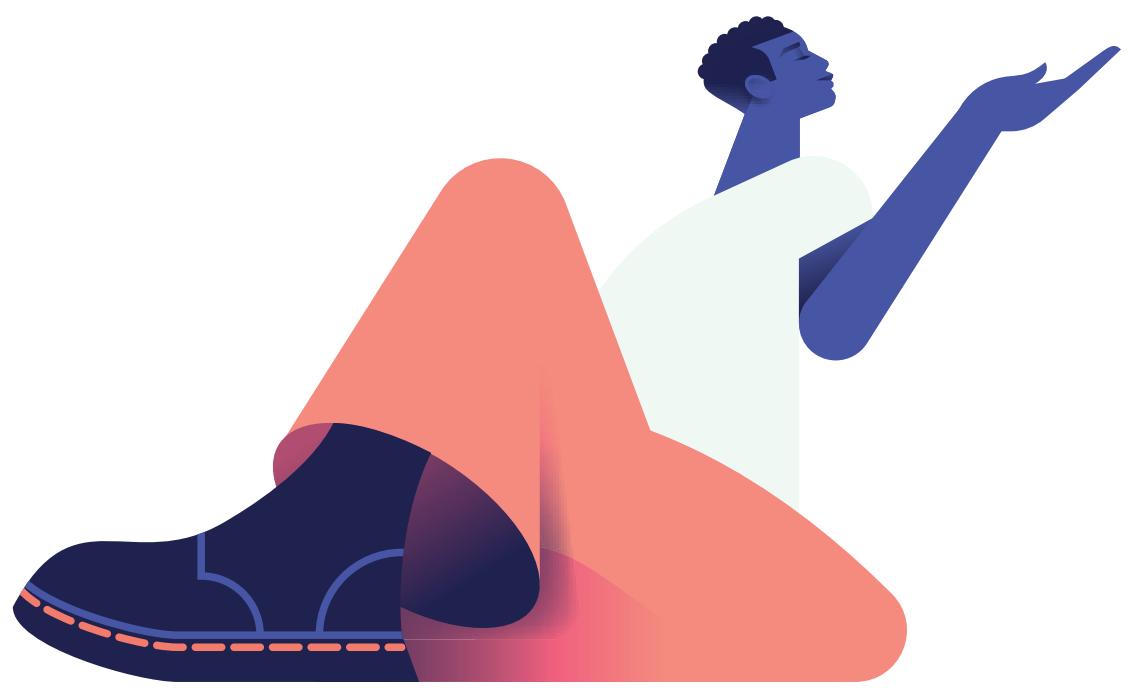


TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	3
CONTEXTE ET MÉTHODE	4
THÉMATIQUES TRANSVERSES	7
<u>THEMATIQUE 1 : INFORMER ET PERMETTRE L'ACCÈS AUX DROITS</u>	7
<u>THEMATIQUE 2 : S'INSCRIRE ET AGIR DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</u>	7
<u>THEMATIQUE 3 : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ</u>	9
<u>THEMATIQUE 4 : COMPRENDRE ET S'ADAPTER AUX PRATIQUES NUMÉRIQUES DES JEUNES</u>	10
AXE 1 : FRANCHIR LES ÉTAPES VERS L'AUTONOMIE	11
<u>THEMATIQUE 5 : LE TREMPLIN DES ANNÉES COLLÈGE</u>	12
<u>THEMATIQUE 6 : ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE</u>	13
<u>THEMATIQUE 7 : LE BIEN-ÊTRE, LA SANTE GLOBALE ET LA SANTÉ MENTALE</u>	14
<u>THEMATIQUE 8 : LUTTER CONTRE LES PRÉCARITÉS</u>	15
AXE 2 : PRENDRE PLACE ICI ET DANS LE MONDE	16
<u>THEMATIQUE 9 : ENGAGEMENT ET PARTICIPATION</u>	17
<u>THEMATIQUE 10 : LES PRATIQUES DE LOISIRS, CULTURELLES ET SPORTIVES</u>	18
<u>THEMATIQUE 11 : MIEUX VIVRE LES ESPACES PUBLICS</u>	20
AXE 3 : FAIRE VIVRE L'ÉCOSYSTEME LYONNAIS DES ACTEURS JEUNESSES	20
<u>THEMATIQUE 12 : OBSERVER ET COMPRENDRE</u>	21
<u>THEMATIQUE 13 : PILOTER & ANIMER L'ÉCOSYSTÈME</u>	21
ANNEXES	23
1 - AXE TRANSVERSAL JEUNESSES DE LA CONVENTION TERRITORIALE DE LYON DU CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN	
2 - PAROLES DE JEUNES	
3 - RECUEIL DES DISPOSITIFS DE LA VILLE DE LYON EN 2023-24 POUR LES 12-25 ANS (NON EXHAUSTIF)	

CONTEXTE ET MÉTHODE

Lyon compte 124 000 jeunes de 12 à 25 ans dont 104 000 entre 16 et 25 ans. Ils et elles présentent des profils et ont des parcours d'une grande diversité liée à leur âge, à leur genre, à leur territoire de résidence, à leur statut – scolarisé, en étude, en emploi, ni en emploi ni en formation – à leur capital social et culturel et à leur personnalité. La Ville entend prendre en considération l'ensemble des jeunes sur son territoire. Chacun et chacune de ces jeunes sont des adultes en devenir.

La Ville de Lyon, en coopération avec l'ensemble de ses directions, de ses partenaires institutionnels et associatifs, et en dialogue avec les jeunes eux-mêmes, s'engage à bâtir le cadre des politiques publiques qui créent les conditions nécessaires au franchissement des étapes de leur parcours vers l'autonomie (scolarité, emploi, logement...), qui les aident à être bien dans leur tête, leur corps et dans leur environnement et les préparent à prendre pleinement place dans leur territoire et dans le monde.

L'exécutif municipal a ainsi souhaité se doter d'un projet engagé à destination des jeunes lyonnaises de 12 à 25 ans, qui résident, travaillent ou étudient à Lyon, construit sur la base de leurs paroles, de leurs besoins et de leurs attentes. L'année 2023 a été consacrée à la mise en œuvre d'un vaste chantier d'état des lieux et de dialogue avec les jeunes et les professionnels des jeunes dont les principales étapes ont été les suivantes :

- ***De multiples rencontres avec les partenaires institutionnels et associatifs dans les différents champs des politiques publiques*** (éducation, information jeunesse, emploi-insertion, engagement citoyen, vie étudiante, éducation populaire, santé, sport, culture, prévention, politique de la ville...) ainsi qu'avec divers groupes de jeunes de 12 à 25 ans. De ces temps de travail est né un premier diagnostic de la situation des jeunes à Lyon, et du maillage partenarial des professionnels de jeunes. Une dizaine de thématiques prioritaires sont ressorties et ont été la base du travail ultérieur de concertation.
- ***La réalisation d'un portrait des jeunes à Lyon***, à partir de l'exploitation de données statistiques produites par la Mission Observation Évaluation de la Direction du Développement Territorial de la Ville.
- ***La constitution d'une Assemblée de 40 jeunes de 16 à 25 ans***, sur la base d'un appel à candidature et d'une sélection pour assurer une diversité et une représentativité des profils (en termes d'arrondissement, de genre, de situation scolaire/professionnelle, de motivation). Ils et elles se sont réunis lors de 6 séances de travail en soirée, entre octobre et novembre 2023, pour s'approprier et débattre des thématiques préalablement identifiées. Au regard de l'investissement que la Ville leur a demandé, et pour reconnaître leur expertise d'usage, les participants et participantes ont été gratifiés. Accompagnée par l'association *Osons ici et maintenant* tout au long du processus, l'Assemblée des 40 a transmis à l'issue de son travail un document de synthèse des échanges.
- ***L'organisation de deux Soirées Jeunes à l'Hôtel de Ville de Lyon*** pour présenter, poursuivre et affiner les idées travaillées dans l'Assemblée des 40. Ces temps ont réuni chaque soir 300 personnes dont 70% de jeunes et 30% de professionnels des jeunes.

- **Une consultation en ligne sur la plateforme Oyé !**, à destination des lyonnais et lyonnaises de tous âges, pour recueillir leurs avis sur les sujets qui leur semblent prioritaires concernant les jeunesse à Lyon.

Les éléments récoltés dans le cadre de ces dispositifs ont été synthétisés dans le document « Paroles de Jeunes », disponible en ligne. Ces paroles sont les bases, structurent, et donnent force et légitimité au projet engagé de la Ville en direction des jeunes de 12 à 25 ans : « Lyon Jeunesse ! ». Ces paroles nous engagent à répondre à court et moyen termes, aux besoins, attentes et propositions exprimés avec force, sensibilité et parfois urgence par les jeunes.

« Lyon Jeunesse ! » s'organise autour de 13 thématiques : la plupart reflète directement les attentes exprimées par les jeunes, et sont complétées de thématiques transversales ou relevant des modalités de gouvernance nécessaires à leur mise en œuvre.

Ces 13 thématiques s'inscrivent dans 4 chapitres :

- Des thématiques transverses parmi lesquelles : l'information et l'accès aux droits, la transition écologique, l'égalité et la lutte contre les discriminations et enfin les pratiques numériques des jeunes,
- Un axe « Franchir les étapes vers l'autonomie » construit autour des 4 thématiques suivantes : les années collège, l'insertion professionnelle, le bien-être et la santé et enfin la lutte contre les précarités,
- Un axe « Prendre place ici et dans le monde » autour de 3 thématiques : l'engagement et la participation, les pratiques de loisirs et le rapport aux espaces publics,
- Enfin, l'axe « Faire vivre l'écosystème des acteurs jeunesse » présente les 2 dernières thématiques : observer et comprendre, piloter l'écosystème des acteurs jeunesse.

« Lyon Jeunesse ! » indique les priorités de travail dans chacune des 13 thématiques et définit 26 actions qui seront réalisées ou engagées dans les 18 mois à venir. Ces 26 actions renforcent ou complètent des dispositifs déjà existants ou sont entièrement à mettre en œuvre. Elles répondent à une partie des attentes les plus fortes exprimées par les jeunes.

« Lyon Jeunesse ! » a aussi été l'occasion de répertorier les dispositifs et actions que la Ville met en œuvre pour les jeunes lyonnaises et lyonnais, pour mieux cibler les manques et les besoins. Le tableau récapitulatif de cet état des lieux, non exhaustif cependant, est disponible en annexe.

« Lyon Jeunesse ! » sera mis en œuvre avec une attention particulière en direction des jeunes des territoires prioritaires et populaires, et de celles et ceux en situation de vulnérabilité sur l'ensemble du territoire lyonnais. La Ville de Lyon a ainsi souhaité remettre la question historique des jeunesse au cœur de la Convention Territoriale Lyonnaise du Contrat de Ville Métropolitain.

Un tableau de bord de ce programme d'actions, ainsi qu'une évaluation du nombre de jeunes, partenaires ou bénéficiaires, et, pour certaines actions, de leur impact direct sur ces jeunes, seront réalisés.

THÉMATIQUES TRANSVERSES

On dénombre **4 thématiques transverses** : l'information et l'accès aux droits, la transition écologique, l'égalité et la lutte contre les discriminations et enfin les pratiques numériques des jeunes. Ces thématiques sont composées de priorités et d'actions qui leur sont propres, et ont surtout vocation à irriguer l'ensemble des autres axes qui composent « Lyon Jeunesses ! ».



THÉMATIQUE 1 : INFORMER ET PERMETTRE L'ACCÈS AUX DROITS

D'après le baromètre de l'Information Jeunesse (2023), au niveau national, 8 jeunes sur 10 s'informent en priorité auprès de leur entourage. 61% des jeunes sondés pensent ne pas bénéficier de tous leurs droits, au moins à 50% par manque d'information. En 2017, 37% des 18-24 ans présentent des difficultés dans les démarches courantes, contre 21% dans le reste de la population (Baromètre du non recours jeune, CCAS de Lyon 2021).

L'accès des jeunes à l'information, produite par les institutions ou les acteurs qui travaillent en direction des jeunesse est un enjeu majeur. Trop d'informations, sur des canaux et avec un ton institutionnel peu utilisés par les jeunes, des difficultés à initier les démarches ou un sentiment de défiance vis-à-vis des institutions empêchent les messages clefs d'atteindre les jeunes, souvent au détriment de l'accès à leurs droits et aux services publics qui leur sont dédiés. « Lyon Jeunesse! » souhaite placer l'accès aux droits, pris ici au sens large (droits sociaux, droits culturels...) au cœur de son projet.

PRIORITÉ 1 : Développer et adapter les dispositifs d'information et de communication en direction des Jeunesse

PRIORITÉ 2 : Repérer et lever les obstacles à l'accès aux droits des jeunes

La mise en œuvre de ces priorités nécessite une coopération renforcée entre le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon, les services de la Ville et les acteurs jeunesse, tout particulièrement le CRIJ-Info Jeunes Lyon, partenaire stratégique de cette thématique.

Les premières actions à mettre en œuvre

Action 1 : Renouveler et adapter la convention qui lie le CRIJ-Info Jeunes et la Ville pour renforcer l'accès aux droits des jeunes à travers le maillage territorial, la notoriété de l'Info Jeunes et de la Boussole des Jeunes, l'approche Info Jeunes dans les lieux recevant du public jeune et les Promeneurs du Net.

THÉMATIQUE 2 : S'INSCRIRE ET AGIR DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Lyon est une des villes françaises qui se réchauffe le plus vite. Alors que l'augmentation de la température moyenne est de +1,1°C au niveau mondial depuis l'ère préindustrielle, elle est de +1,5°C en Europe, +1,7°C en France... et +2,4°C à Lyon.

Comment les jeunesse investissent-elles cette thématique et se mobilisent-elles ? Une enquête récente de l'ADEME auprès des 15-25 ans montre que cette génération est très sensibilisée à la crise climatique et à la dégradation de l'environnement. Pourtant, les sujets de transition écologique et sociale arrivent en 6e position des secteurs d'engagement les plus prisés par les 18-30 ans (Baromètre DJEPVA 2023).

En 2030, les jeunes qui ont aujourd'hui entre 12 et 25 ans seront tous majeurs et auront à prendre toute leur place dans un territoire impacté par ces changements. C'est pourquoi « Lyon Jeunesse ! » souhaite à la fois les sensibiliser et les accompagner dans leurs engagements pour la transition écologique et solidaire en leur proposant des cadres d'actions concrets.

PRIORITÉ 1 : Donner les clés pour comprendre les enjeux climatiques

PRIORITÉ 2 : Susciter l'intérêt et accompagner l'engagement des jeunes dans la transition écologique et pour le climat

La mise en œuvre de ces priorités s'inscrit en relation forte avec la Mission Transition Écologique de la Ville de Lyon, qui, dans le cadre de la démarche Lyon 2030, a créé une Agora de partenaires, dont une des orientations principales est « la jeunesse ». Cette thématique est également développée dans les travaux enclenchés avec les acteurs de l'éducation populaire. Entre autre, une recherche-action vise à documenter et analyser les pratiques des associations d'éducation populaire partenaires de la Ville de Lyon en faveur de la transition écologique.

Les premières actions à mettre en œuvre :

Action 2 : Inciter et permettre la participation des jeunes dans la démarche Lyon 2030 à travers :

- la poursuite de la Bourse Jeunes : agir pour le climat et la transition écologique et sociale.
- la poursuite de l'appel à initiative associative « 1 jeune dans ma structure pour la transition écologique et sociale ».
- l'inscription d'une approche « jeunesse » dans la programmation et les activités du futur Climate Hall (tiers-lieu pour la transition écologique en projet dans l'ancienne école nationale des Beaux-Arts de Lyon), en intégrant les jeunes les plus éloignés de ces enjeux.

THÉMATIQUE 3 : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ

20% des 18-20 ans déclarent avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations au cours des 5 dernières années. C'est la tranche d'âge qui déclare le plus de situations discriminatoires devant les 31-40 ans (Etude INJEP – enquête trajectoires et origines, 2019-2020). Liées au genre, à l'âge, à l'origine ou encore à l'adresse, les discriminations sont particulièrement fortes chez les jeunes, qui ont rarement les réflexes pour s'en protéger (en saisissant, par exemple, le défenseur des droits).

Les contextes de discrimination les plus souvent cités par les jeunes sont l'accès aux études supérieures, l'emploi et le logement. Les principaux motifs de discrimination : la couleur de peau, l'origine ou la nationalité, le sexe, l'âge, le territoire de résidence. Les stéréotypes liés à l'âge (âgisme), semblent particulièrement s'exprimer lorsqu'ils se cumulent avec d'autres types de discriminations

L'expérience des stéréotypes et inégalités liés au genre sont fortement remontés dans les Soirées Jeunesse.

Tout en s'inscrivant dans les dispositifs de lutte contre les discriminations engagés par la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon (plan de lutte contre les discriminations à l'emploi, observatoire métropolitain des discriminations, mois des Fiertés, etc.), « Lyon Jeunesse ! » cherche à lutter contre les stéréotypes liés spécifiquement aux jeunesse.

PRIORITÉ 1 : Observer, identifier et sensibiliser

PRIORITÉ 2 : Soutenir des actions concrètes pour faire évoluer les représentations, valoriser la parole et les pratiques des jeunes

Les premières actions à mettre en œuvre :

Action 3 : Adopter un discours positif sur les jeunesse en valorisant leurs initiatives.

Action 4 : Identifier, étudier et localiser les discriminations subies ou ressenties par les jeunes à travers l'observatoire métropolitain des discriminations.

THÉMATIQUE 4 : COMPRENDRE ET S'ADAPTER AUX PRATIQUES NUMÉRIQUES DES JEUNES

Pratiques et cultures numériques caractérisent et sont un point commun des jeunesse. Elles sont en évolution permanente et touchent une grande part de leurs vies : pratiques culturelles (consommation de musique et de séries sur les plateformes, jeux en ligne, création de contenus...), information, vie sociale (réseaux sociaux...), commerce, engagement, travail. Si ces pratiques peuvent être interrogées en termes d'impact sur la santé ou d'impact écologique, il apparaît nécessaire de mieux les comprendre et de s'y adapter, à l'heure où de nombreux services publics poursuivent leurs propres mutations numériques.

À l'échelle nationale, 91% des 15-29 ans se connectent tous les jours à internet ou presque (taux supérieur à la moyenne nationale tout public). Néanmoins, 1 jeune Français (15-29 ans) sur 6 s'estime peu ou pas compétent sur les logiciels de bureautique (par exemple le traitement de texte). Et 2,4% des 15-24 ans relèvent de l'illectronisme (CREDOC, Baromètre du numérique, 2020).

La Ville de Lyon a un enjeu fort à construire un positionnement équilibré entre présence sur les réseaux utilisés par les jeunes, tout en prévenant les risques, et lutte contre les fractures numériques.

PRIORITÉ 1 : S'adapter aux pratiques numériques des jeunes pour leur faciliter l'accès aux droits

PRIORITÉ 2 : Valoriser les jeunes créateurs de contenus dans les espaces numériques et leurs productions dès lors qu'elles permettent une expression artistique ou d'engagement

PRIORITÉ 3 : Prévenir les risques liés aux pratiques numériques des jeunes et renforcer l'éducation aux médias et à l'information (EMI)

Les premières actions à mettre en œuvre :

Action 5 : Renforcer et adapter la communication de la Ville de Lyon aux pratiques numériques des jeunes, en initiant par exemple un travail avec les producteurs de contenus (information, mise en valeur de contenus...).

AXE 1

FRANCHIR LES ÉTAPES VERS L'AUTONOMIE

Les dispositifs et politiques publics en faveur des jeunesse visent à accompagner les jeunes dans le passage des seuils de l'enfance à l'âge adulte et la construction de leur autonomie (emploi, décohabitation, accès au logement...). Cette phase plus ou moins longue peut s'avérer complexe, particulièrement pour les jeunes les plus vulnérables, les plus isolés, les moins outillés, ou ceux qui ont des parcours chaotiques.



THÉMATIQUE 5 : LE TREMPLIN DES ANNÉES COLLÈGE

Présentées par les jeunes comme une période de la vie positive et joyeuse, car c'est celle de la transformation personnelle, de l'ouverture aux autres et au monde, de prise d'autonomie et de prise de risques, les années collège sont aussi une période de défis, en particulier sur les questions des premières orientations et de la construction de son identité. Des témoignages forts nous rappellent les besoins essentiels d'accompagnement de cette période qui initie les trajectoires de vie.

Sans oublier le rôle crucial des professionnels qui encadrent les jeunes pour leur permettre un accès à l'éducation, formelle ou informelle, les parents doivent rester les partenaires privilégiés de ces années de transition.

19 221 jeunes ont entre 12 et 15 ans à Lyon et 98% sont scolarisés dans 46 collèges, dont 27 sont des établissements publics. 4 centres d'information et d'orientation et une Maison des adolescents couvrent le territoire lyonnais en ressource d'information et d'accompagnement pour ces publics. En 2022-2023, 663 enfants et jeunes de 2-16 ans bénéficiaient d'un accompagnement dans le cadre du programme de réussite éducative de Lyon, suivis sur une durée moyenne de 12 mois, dont 9% sont scolarisés au collège.

PRIORITÉ 1 : Accompagner pour réussir dans la scolarité

PRIORITÉ 2 : Rapprocher les collèges, les collégiens et collégiennes de leur territoire

La vie et la scolarité des jeunes dans ces « années collège », s'inscrivent dans de nombreux dispositifs institutionnels (Projet Éducatif Local, Programme de Réussite Éducative, etc.) en partenariat avec la Métropole de Lyon et l'Éducation Nationale. La Cité Educative en renouvellement à Lyon sera un outil de coopération territoriale au profit de la réussite des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

Les premières actions à mettre en œuvre :

Action 6 : S'inscrire pleinement dans les dispositifs renouvelés et étendus des Cités éducatives.

Action 7 : Lutter contre le décrochage scolaire et travailler sur l'accompagnement des collégiens et collégiennes exclus en lien avec les évolutions du Programme de Réussite Éducative, et la Cité Educative de Lyon.

THÉMATIQUE 6 : ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

L'accès à une activité professionnelle choisie, stable et justement rémunérée reste un objectif premier et partagé des jeunes. L'insertion professionnelle demeure le socle de l'accès à l'autonomie et de l'émancipation des jeunes.

En 2019, sur les 104 000 jeunes lyonnaises et lyonnais de 16 à 25 ans, 8 357 ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études (INSEE, 2019). 50% des jeunes lyonnaises et lyonnais de 16 à 25 ans en emploi occupent un emploi précaire, et particulièrement les jeunes les moins diplômés.

« Lyon Jeunesses! » vise à accentuer et renforcer le travail déjà entamé depuis de nombreuses années sur cette question. Chaque année, 7 000 jeunes sont accompagnés par la Mission locale de Lyon dans les 6 antennes de proximité de la Maison Lyon pour l'Emploi. L'augmentation de 100 à 120 jeunes accueillis en jobs saisonniers à la Ville de Lyon, du nombre de stagiaires et d'alternants et alternantes, le soutien à l'Ecole de la Deuxième Chance ou l'accueil du forum jobs d'été du CRIJ – Info Jeunes à l'Hôtel de Ville participent, entre autres dispositifs, à cet objectif.

| PRIORITÉ 1 : Créer les conditions d'une orientation éclairée : information, découverte des métiers et des formations

| PRIORITÉ 2 : Favoriser le lien jeunes-employeurs

| PRIORITÉ 3 : Accompagner, aller vers, lever les obstacles à l'emploi

Cette thématique s'inscrit pleinement dans la nouvelle stratégie lyonnaise pour l'insertion et l'emploi et trouve comme partenaire stratégique la Mission locale de Lyon.

Les premières actions à mettre en œuvre :

Action 8 : Favoriser l'aller-vers en renforçant la présence de médiateurs et de conseillers hors les murs.

Action 9 : Créer ou renforcer des supports à l'insertion et à la découverte des métiers, en particulier les stages de 3e, les chantiers d'insertion, et mettre en place une Coopérative Jeunesse de Service dans le 9e arrondissement.

THÉMATIQUE 7 : LE BIEN-ÊTRE, LA SANTÉ GLOBALE ET LA SANTÉ MENTALE

Le sujet de la santé mentale des jeunes est remonté avec récurrence et force «lors des discussions de la première Assemblée des 40 et des premières Soirées Jeunesses en 2023. Leurs attentes relèvent à la fois de la déstigmatisation des troubles de santé mentale qui peuvent apparaître dans un parcours de vie, mais aussi de l'accès aux consultations en santé mentale gratuites et en proximité. Le rapport à la santé globale, au bien-être d'une manière générale, par les pratiques sportives, ou culturelles, par l'alimentation ou un environnement de qualité, est aussi développé, en cohérence avec les orientations du Contrat Local de Santé (CLS) de la Ville de Lyon.

À l'échelle nationale, les jeunes (16-24 ans) sont la tranche d'âge la plus représentée parmi les personnes qui ne bénéficient pas d'une complémentaire santé (7%) (INJEP, 2017). Si les jeunes estiment que leur état général de santé est majoritairement « bon » (91%), la santé mentale des jeunes se dégrade, en particulier depuis la crise Covid : 21% des 18-24 ans déclarent avoir eu un état dépressif caractérisé en 2021, soit 9 points de plus par rapport à 2017 (Baromètre Santé Publique France).

PRIORITÉ 1 : Faciliter l'accès aux professionnels de santé et aux droits en matière de santé

PRIORITÉ 2 : Informer, prévenir et sensibiliser

PRIORITÉ 3 : Développer la santé comme état de bien-être global et promouvoir des milieux de vie favorables à la santé des jeunes

Les premières actions à mettre en œuvre :

Action 10 : Développer les consultations gratuites de santé mentale en direction des jeunes : centre de santé mentale, et consultations multi-sites en proximité.

THÉMATIQUE 8 : LUTTER CONTRE LES PRÉCARITÉS

Les approches statistiques, les alertes des professionnels, et les expériences décrites par les jeunes montrent à quel point les situations de précarité se sont développées ces dernières années, et ont un impact négatif sur les parcours d'autonomisation des jeunes. Ces situations peuvent concerner l'accès au logement, à l'alimentation saine, à l'équipement (vestimentaire, matériel...), à la santé, la vie sociale, etc., et se cumuler.

À Lyon, 23% des ménages de moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté contre 15% en moyenne pour l'ensemble des ménages lyonnais (Insee 2020). Les situations de cumul emploi-études concernent près d'un quart des lyonnaises et des lyonnais de 16 à 25 ans. Selon l'IFOP (étude *Inflation et précarité, quelle réalité pour les étudiants en France ?*), en 2023, au niveau national, près d'un étudiant sur deux indique qu'il lui arrive de limiter voire renoncer à des achats en matière de denrées alimentaires.

- I *PRIORITÉ 1 : Faciliter l'accès au logement autonome***
- I *PRIORITÉ 2 : Lutter contre la précarité alimentaire***
- I *PRIORITÉ 3 : Lutter contre la précarité matérielle***

Lutter contre les précarités des jeunes nécessite d'investir des champs et des politiques diverses. Cette thématique s'inscrit pleinement dans le projet social 2021-2026 du CCAS, et dans la stratégie pour le logement et l'habitat de la Ville de Lyon. Ces politiques ne relèvent pas toujours des compétences de la Ville, mais aussi de la Métropole, ou sont investies par des acteurs associatifs comme le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) qui sont, parmi d'autres, des partenaires stratégiques.

Les premières actions à mettre en œuvre :

Action 11 : Lancer un nouveau groupement d'achat de VRAC à l'université Lyon 3.

Action 12 : Établir une convention entre la Ville de Lyon et le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ de Lyon).

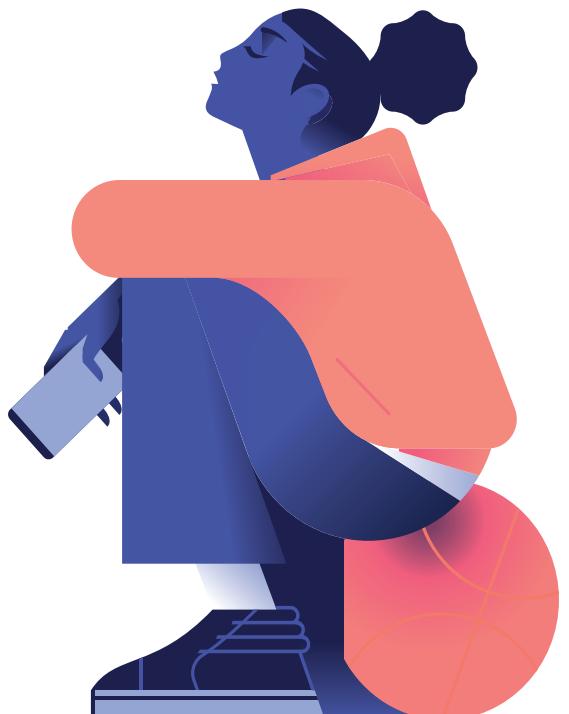
Action 13 : Poursuivre l'expérimentation de lutte contre la précarité alimentaire et pour le mieux manger des jeunes.

Action 14 : Travailler la revoyure des critères de logements sociaux de la Ville de Lyon avec un focus jeune.

AXE 2

PRENDRE PLACE ICI ET DANS LE MONDE

Là où le temps de la jeunesse peut constituer une forte période de questionnements, et être synonyme de profondes difficultés, il est aussi celui de la socialisation, de la découverte de soi et du monde, de l'expérimentation. La jeunesse est souvent le temps de l'audace et de l'engagement. La Ville de Lyon souhaite promouvoir l'ouverture à l'autre et au monde, et accompagner tous les jeunes à trouver une place émancipatrice dans leur territoire.



THÉMATIQUE 9 : ENGAGEMENT ET PARTICIPATION

Les modes d'engagement des jeunes ont évolué. Ils sont 40% à donner du temps au sein d'organisations, d'abord sportives, puis d'aide à la scolarité, à la culture et à la solidarité. Ils sont actifs sur les réseaux sociaux pour relayer, prendre position et mobilisés dans la rue lors des grands mouvements sociaux.

S'ils s'intéressent à la politique, ils votent moins systématiquement que leurs aînés : c'est un quart des jeunes en âge de voter et inscrits sur les listes électorales qui n'a voté à aucun tour des élections présidentielles et législatives de 2022. Leur participation au vote, proche de celui de la population générale est surtout différente de celle des personnes de plus de 65 ans, qui votent davantage que le reste de la population. Elle est aussi plus polarisée.

Ils attendent de la Ville qu'elle les écoute et qu'elle les associe aux prises de décision des politiques publiques et projets pouvant les concerter mais sont peu nombreux dans les dispositifs institutionnels de participation citoyenne comme le budget participatif de la Ville de Lyon ou les conseils de quartier.

« Lyon Jeunesse ! » voit dans la participation des jeunes et leur engagement dans la vie de la cité, par exemple sous la forme d'un volontariat en service civique, un enjeu particulier puisqu'il s'agit des citoyens et citoyennes d'aujourd'hui et de demain.

PRIORITÉ 1 : Promouvoir les différentes formes d'engagement et favoriser la citoyenneté

PRIORITÉ 2 : Soutenir, reconnaître, et valoriser les expériences d'engagement des jeunes dans la construction de leur parcours

PRIORITÉ 3 : Intégrer les jeunes dans les débats et les instances participatives et de décision publique

Les premières actions à mettre en œuvre :

Action 15 : Soutenir un temps annuel de célébration du volontariat et de l'engagement.

Action 16 : Organiser régulièrement une assemblée des jeunes (16-25 ans).

Action 17 : Mettre en place un conseil municipal des enfants (11-13 ans).

Action 18 : Créer les conditions d'une large participation des jeunes à la deuxième édition du budget participatif.

THÉMATIQUE 10 : LES PRATIQUES DE LOISIRS, CULTURELLES ET SPORTIVES

Les rencontres et les études sur le sujet des loisirs des jeunes montrent des pratiques très diversifiées. On peut cependant dégager quelques grandes tendances telles que leur intérêt pour les cultures numériques, une large pratique sportive et une forte consommation de produits culturels. Ils expriment aussi leur volonté de se rencontrer dans l'espace public, dans les jardins, et dans des lieux en accès libre, dédiés à leurs pratiques. Les freins exprimés relèvent de l'accessibilité financière et géographique.

À travers le sport et la culture, ce sont également des enjeux d'espace public, de bien-être ou encore d'accès aux droits qui sont adressés. C'est pourquoi « Lyon Jeunesses ! » porte une attention particulière à cette thématique.

PRIORITÉ 1 : Construire et déployer une politique culturelle et sportive de la Ville par et pour les jeunes

PRIORITÉ 2 : Favoriser l'accès aux offres de loisirs, culturelles et sportives

PRIORITÉ 3 : Accompagner et valoriser les pratiques culturelles et les productions artistiques des jeunes

PRIORITÉ 4 : Mailler le territoire de lieux dédiés aux jeunesse

PRIORITÉ 5 : Accompagner la découverte responsable du monde

Cette thématique trouve un écho dans plusieurs politiques municipales : sport, culture, développement social local, éducation et éducation populaire dans lesquelles de nombreux dispositifs sont déjà mis en œuvre. 750 clubs sportifs, 27 Maisons des Jeunes et de la Culture et centres sociaux sont recensés à Lyon. Les jeunes (15-25 ans) sont la deuxième tranche d'âge la plus représentée parmi les licenciés des fédérations sportives à Lyon (après les 5-15 ans), avec près de 13 000 jeunes licenciés (soit 9 % de la catégorie d'âge) dont 38 % de jeunes filles (INJEP, 2021). En 2022, les 12-25 ans représentent 19 % des visites des bibliothèques municipales de Lyon. Environ 20 000 jeunes de cette classe d'âge sont inscrits dans une bibliothèque (soit 16 % de la population des 12-25 ans). La charte de coopération culturelle de la Ville invite les acteurs culturels à travailler avec les jeunes.

Les premières actions à mettre en œuvre :

Action 19 : Pérenniser et renforcer l'axe jeunesse des futures conventions avec les structures d'éducation populaire.

Action 20 : Rendre visible et développer un réseau de lieux identifiés « jeunesse » et de secteurs jeunesse dans les structures d'éducation populaire de la Ville et en créer de nouveaux, à l'instar de « Tiers Pop » dans l'ancien collège Truffaut

THÉMATIQUE 11 : MIEUX VIVRE LES ESPACES PUBLICS

La relation entre jeunes et espaces publics est apparue lors des Soirées Jeunesses comme une pièce à double face : d'un côté la volonté des jeunes de profiter et de voir se développer des espaces de rencontres (berges, places et parcs), de l'autre la question récurrente des conflits d'usage (entre jeunes et habitants et habitantes d'un territoire, ou intergénérationnels). Les espaces publics, dans certaines situations, sont aussi les espaces de « l'aller vers » des politiques de prévention et d'accès aux droits.

Par ailleurs, ils sont des lieux d'inégalités entre les hommes et les femmes, qui produisent des stratégies d'évitement. Au niveau national, 80 % des femmes ont déjà eu peur de rentrer chez elles le soir (Haut Conseil à l'Égalité, 2023). A l'occasion de l'Assemblée des Jeunes et des Soirées Jeunesses, les jeunes, et en particulier les femmes, ont aussi exprimé leur souhait de se sentir en sécurité dans l'espace public.

La Ville de Lyon assure la gestion de 7 skate-parks publics, une cinquantaine de terrains de sport de proximité et 19 aires de fitness en libre accès dans ses espaces publics.

| *PRIORITÉ 1 : Adapter les espaces publics aux usages des jeunes*

| *PRIORITÉ 2 : Animer les espaces publics*

| *PRIORITÉ 3 : Se sentir en sécurité dans les espaces publics*

La création de terrains de sport de proximité ou encore le projet d'animations sportives estivales en soirée dans le 8^e arrondissement sont autant de dispositifs qui permettent aux jeunes de trouver une place dans l'espace public, à renforcer, tout en portant une attention particulière aux questions de mixité.

Les premières actions à mettre en œuvre :

Action 21 : Co-aménager un espace public adapté aux jeunes (jeux, installations sportives, espaces de rencontre).

Action 22 : Expérimenter des animations sportives dans les espaces publics du 9^e arrondissement pendant l'été, à l'instar du projet Oasis Lyon 8^e - Métropole Vacances Sportives

AXE 3

FAIRE VIVRE L'ÉCOSYSTEME LYONNAIS DES ACTEURS JEUNESSES

750 clubs sportifs, 13 Maisons des Jeunes et de la Culture et 14 Centres sociaux, 5 antennes de la Mission Locale de Lyon, 1 Maison des adolescents, 1 Maison des étudiants, 6 Structures Locales Information Jeunesse (SLIJ), 2 espaces santé jeunes (portés par le Centre Régional Information Jeunesse), 46 collèges dont 27 publics et 55 lycées (généraux et professionnels) dont 23 publics, 3 associations de prévention spécialisée et d'aide sociale à l'enfance (et les éducateurs de la Métropole), etc. forment une partie de l'écosystème des acteurs lyonnais des jeunesse.

L'augmentation et la restructuration des moyens financiers, à travers l'augmentation importante de l'enveloppe d'appel à initiatives associatives « jeunesse », et des moyens humains pour la mise en œuvre de cette politique avec le soutien de la CAF du Rhône constituent une première avancée pour les jeunesse lyonnaises. « Lyon Jeunesse ! » est l'occasion de porter une ambition forte et d'engager l'ensemble de la Ville dans une politique coordonnée et émancipatrice pour toutes les jeunesse.



THÉMATIQUE 12 : OBSERVER ET COMPRENDRE

L'étendue des différents champs d'action des politiques de jeunesse et la connaissance limitée des caractéristiques de son public invitent la Ville de Lyon, à travers « Lyon Jeunesse ! », à développer l'observation et l'étude des jeunes pour mieux comprendre leurs spécificités et leurs besoins, et à s'interroger sur la mesure d'impact de cette politique publique sur les premiers concernés.

THÉMATIQUE 13 : PILOTER & ANIMER L'ÉCOSYSTEME

Face à la multiplicité des dispositifs, politiques, modalités de travail avec les jeunes, portés par les acteurs relevant des jeunesse (institutions, associations, etc.), il est nécessaire de rendre lisible, visible et coordonné, l'ensemble de l'action publique en faveur des jeunesse.

Les premières actions à mettre en œuvre :

Action 23 : Étudier les pratiques et les habitudes des jeunes de Lyon.

Action 24 : Mettre en place un « Schéma Lyonnais des coopérations jeunesse », outil de cohérence et de coordination des acteurs jeunesse aux différentes échelles territoriales et en particulier sur les territoires prioritaires.

Action 25 : Organiser une rencontre annuelle de la communauté des acteurs jeunesse pour faciliter l'interconnaissance, le partage et la montée en compétence des professionnels.

Action 26 : Renforcer les ressources humaines de la Mission Lyon Jeunesse ! pour développer l'ingénierie, les actions de communication, coordination et mise en œuvre des actions.

ANNEXES

1 - Axe transversal jeunesse de la Convention Territoriale de Lyon du Contrat de Ville Métropolitain

2 - Paroles de Jeunes

3 - Recueil des dispositifs de la Ville de Lyon en 2023-24 pour les 12-25 ans (non exhaustif)

Ces documents, comme d'autres ressources, sont accessibles et téléchargeables sur www.lyon.fr

